

# Association Suisse d'Assurances ASA

---

27.10.2005 - 14:50 Uhr

## Association d'Assurances: Les accidents de la route coûtent de plus en plus cher

Zurich (ots) -

Des frais de réparation élevés et des dommages corporels plus coûteux se traduisent par une charge des sinistres accrue dans l'assurance responsabilité civile des véhicules automobiles. De plus en plus souvent, les accidents coûtent plus d'un million CHF. Ces développements ont une incidence négative sur les résultats des assureurs.

Si la fréquence des sinistres est restée stable, le coût moyen par sinistre n'a cessé d'augmenter ces dernières années dans l'assurance RC automobile. Alors qu'il était de 5 714 CHF en 1996 (toutes catégories de véhicules confondues), il a atteint déjà 7 052 CHF en 2004, soit une majoration de quelque 23 %. Il n'est pas prévu que la tendance s'inverse prochainement.

En effet, les équipements automobiles deviennent de plus en plus sophistiqués et les systèmes électroniques, omniprésents, occasionnent des frais de réparation élevés, même en cas d'accidents de faible gravité. D'autre part, les dommages corporels entraînant une invalidité sont ceux qui alourdissent le plus la charge de sinistre. En particulier, les accidents de la route dont la facture dépasse le million de francs suisses ont considérablement augmenté au cours de ces dernières années. Les assureurs constatent en outre un renversement de la tendance concernant la sinistralité des motos de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>. En effet, alors qu'elle avait diminué de 23 % entre 1996 et 2001, elle est remontée depuis de 19 %.

Ces dernières années, l'augmentation des sinistres a eu une incidence négative sur les résultats des assureurs automobile et a donné lieu, depuis 2002, à des adaptations tarifaires. Pourtant, la prime moyenne par véhicule aujourd'hui reste encore légèrement en deçà de son niveau de 1996, avant la libéralisation de l'assurance automobile. De 1996 à 2001, les primes ont diminué de 15 % en moyenne. Depuis la libéralisation du marché de l'assurance, les primes sont fixées individuellement par les différentes compagnies.

Les résultats de l'assurance auto casco ont été impactés par les dégâts considérables imputables à la grêle. Les fortes intempéries du 8 juillet 2004 ont à elles seules engendré des coûts de plus de 100 millions CHF. Le montant des dommages à la charge de l'assurance casco suite aux orages qui ont touché la Suisse romande le 18 juillet 2005 se monte à près de 70 millions CHF. Selon les dernières estimations, les dommages dus aux inondations d'août dernier devraient peser à hauteur d'environ 90 millions CHF sur les résultats 2005 de l'assurance casco.

Note à l'attention des rédacteurs:

L'Association Suisse d'Assurances (ASA) est l'organisation faitière de l'assurance privée. Sont affiliées à l'ASA quelque 75 petites et grandes compagnies d'assurance directe et de réassurance d'envergure nationale ou internationale employant au total plus de 42 000 collaboratrices et collaborateurs en Suisse. Plus de 95% des primes encaissées sur le marché suisse par les assureurs privés le sont par des sociétés membres de l'ASA.

Contact et Graphiques:

Contact avec les médias ASA

Adrienne Lotz

E-Mail: [adrienne.lotz@svv.ch](mailto:adrienne.lotz@svv.ch)

Tél.: +41/44/208'28'41

+41/44/208'28'28

E-Mail: [info@svv.ch](mailto:info@svv.ch)

Le présent communiqué ainsi que divers graphiques sont disponibles sur le site [www.svv.ch](http://www.svv.ch).

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100498771> abgerufen werden.